



Paris, le 10 juin 2021, 17h35

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Mixte de Rubis s'est réunie le jeudi 10 juin 2021 à 14 h 00, sous la Présidence de M. Gilles Gobin. En raison de la situation sanitaire, cette Assemblée s'est exceptionnellement tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche, 75008 Paris.

L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) et reste disponible en différé sur ce même site, *via* le lien suivant : [Assemblée Générale 2021 \(royalcast.com\)](http://royalcast.com).

Les actionnaires ont été invités à voter par voie électronique, *via* Votaccess, ou par correspondance. Les votes ont été arrêtés le 9 juin 2021 à 15 heures.

Aucune question d'actionnaire n'a été adressée à la Société.

Les événements marquants, la stratégie, la démarche RSE et l'activité du Groupe en 2020 ont été présentés aux actionnaires par la Direction du Groupe. Le Président du Conseil de Surveillance a ensuite exposé la gouvernance de la Société. Enfin, les Commissaires aux comptes ont présenté le contenu de leurs rapports.

Les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions qui étaient soumises au vote, notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
- le versement d'un dividende d'un montant de 1,80 euro par action ordinaire et de 0,90 euro par action de préférence. Le détachement du coupon interviendra le 16 juin 2021 et l'option de paiement du dividende en actions pourra s'exercer **du 18 juin au 2 juillet 2021 inclus, pour un prix de souscription de 36,20 euros**. Le paiement du dividende, en espèces et en actions, aura lieu le 8 juillet 2021 ;
- les renouvellements de Mme Laure Grimonpret-Tahon, M. Hervé Claquin et M. Erik Pointillart en qualité de membres du Conseil de Surveillance ;
- la nomination de M. Nils Christian Bergene en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux ;
- les politiques de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2021 ;
- le nouveau montant global de la rémunération annuelle des membres du Conseil de Surveillance (240 000 euros) ;
- les conventions réglementées ;
- les délégations financières ;
- l'autorisation de mise en place de plan(s) d'actions de performance ; et
- la délégation permettant la mise en place de plan(s) d'actionnariat salarié.

Pour conclure cette Assemblée Générale, le résultat détaillé du vote des résolutions a été présenté par la Secrétaire Générale du Groupe. Il est publié sur le site internet de la société (www.rubis.fr) dans l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 10 juin 2021 – Autres documents ».



Certifié avec
wiztrust

Contact

RUBIS – Direction Juridique
Tél : 01 44 17 95 95